

Augmentation de 33 % de la valeur des propriétés

Les taux de taxation seront revus à la baisse pour atténuer l'impact

Victoriaville, le 6 novembre 2024 — Le nouveau rôle d'évaluation foncière de la Ville de Victoriaville couvrant les années 2025, 2026 et 2027 a été déposé au bureau du greffe. Bien que l'augmentation varie d'une propriété à l'autre, la valeur des propriétés du nouveau rôle d'évaluation foncière augmente de 33 %. La valeur moyenne d'une résidence unifamiliale passe de 245 000 \$ lors du dépôt du précédent rôle d'évaluation foncière à 324 000 \$ avec ce nouveau rôle.



« La rareté des logements, l'inflation des dernières années et l'attractivité grandissante de notre ville pour s'y établir représentent plusieurs éléments contribuant à l'augmentation de la valeur des propriétés. La richesse foncière uniformisée,

soit la valeur totale de la Ville, atteint maintenant 8,2 milliards de dollars. Naturellement, le conseil municipal est sensible à cette réalité. Nous travaillons actuellement à la préparation du budget 2025 et nous réduirons les taux de taxation afin d'atténuer l'impact de cette hausse de valeur pour les contribuables » explique le maire de Victoriaville Antoine Tardif.

Le rôle d'évaluation dresse l'inventaire des immeubles sur le territoire d'une ville suivant les règles sur la fiscalité municipale. L'équilibration du rôle est effectuée à tous les trois ans. La valeur réelle des propriétés indiquée au nouveau rôle est établie selon

Service des communications et des relations citoyennes

1, rue Notre-Dame Ouest, C.P. 370

Victoriaville (Québec) G6P 6T2

Victoriaville.ca

sa valeur 18 mois avant l'entrée en vigueur du nouveau rôle, soit selon les conditions du marché au 1er juillet 2023.

L'évaluation est le prix qu'un acheteur potentiel serait prêt à payer pour une propriété, lors d'une vente de gré à gré. Plusieurs éléments sont considérés pour déterminer la valeur d'une propriété, soit sa localisation, la superficie du terrain et du bâtiment, l'âge et la qualité de la construction ainsi que ses aménagements et rénovations. La valeur d'une propriété peut également évoluer à la suite de la construction d'un nouveau bâtiment, de travaux de rénovation ou de la démolition d'un bâtiment.

Les propriétaires peuvent consulter les détails du nouveau rôle d'évaluation à partir de l'engin de recherche disponible en ligne au vic.to/evaluation. Un avis d'évaluation sera également transmis par la poste en début 2025. La date limite pour demander une révision est le 30 avril 2025. La procédure à suivre sera indiquée à l'endos de l'avis.

— 30 —

SOURCE**Charles Verville – Chef de Division des communications**

Service des communications et des relations citoyennes

819 758-6419, poste 3276

charles.verville@victoriaville.ca